

Zeitschrift: NIKE-Bulletin
Herausgeber: Nationale Informationsstelle zum Kulturerbe
Band: 6 (1991)
Heft: 3: Gazette

Rubrik: Europe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

EUROPE

La conservation des monuments historiques au niveau international: le Conseil de l'Europe

La collaboration internationale dans le domaine de la conservation des monuments historiques est devenue une nécessité lorsque l'on a commencé à reconstruire après la guerre un peu n'importe comment et parfois de manière incontrôlée, lorsque la haute conjoncture a commencé à se faire sentir au début des années 60 et avec elle, les modifications structurelles profondes de l'économie, de la société et de la politique. Les efforts qui ont conduit au début des années 60 à une institutionnalisation de la collaboration internationale dans le domaine de la conservation des monuments historiques sont d'autant plus remarquables que, jusqu'à cette époque, la politique culturelle pour la conservation du patrimoine architectural était un domaine dépendant strictement de la compétence nationale de chaque pays.

L'UNESCO (United Nations Educational, Scientific and Cultural Organisation) créée en 1945 a pour objectif une collaboration internationale dans le domaine de l'éducation, des sciences et de la culture. C'est également au niveau international que s'active le Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS: International Council on Monuments and Sites), organisation faîtière non-gouvernementale reconnue en 1964 par les Nations Unies et l'UNESCO. Au niveau européen, les activités dans le domaine de la culture du ressort du Conseil de l'Europe, fondé en 1949, et de la Conférence pour la Sécurité et la Coopération en Europe (CSCE) créée en 1972 à Helsinki. Alors que les activités de la CSCE dans le domaine de la politique culturelle tendent essentiellement à atténuer les conséquences de la guerre froide par la création de liens culturels, le Conseil de l'Europe a pour objectif, par l'intermédiaire du Comité du Patrimoine culturel créé en 1963, de travailler concrètement à l'inventaire des monuments historiques et à leur conservation.

Parmi ces organisations actives dans le domaine de la conservation des biens culturels au niveau international, l'ICOMOS est la seule qui n'est pas gouvernementale. L'UNESCO, la CSCE et le Conseil de l'Europe sont pour tous les Etats membres les vecteurs de la politique étrangère et donc, en tant que tels, ne se limitent pas uniquement à la politique culturelle. Sur le plan européen, le Conseil de l'Europe joue un rôle important au niveau de la collaboration internationale dans le domaine de la conservation et de la sauvegarde des monuments historiques car il est la seule organisation à posséder un organe spécialisé, le Comité du

patrimoine culturel, qui se réunit régulièrement pour débattre des questions et des problèmes communs aux membres et chercher des solutions au sein des commissions spécialisées. Le travail du Conseil de l'Europe dans le domaine de la conservation des monuments historiques est particulièrement important car il aboutit à des déclarations de principe qui sont ratifiées par les Etats membres et ont de ce fait un caractère contraignant pour les signataires comme par exemple, la Convention sur la protection du patrimoine archéologique (1969, révisée en 1991), la Déclaration d'Amsterdam (1975), la Convention sur la protection du patrimoine architectural (1985). Par ailleurs, le Conseil de l'Europe et le Comité du Patrimoine Culturel élaborent des directives et des principes fondamentaux concernant des thèmes précis tels que l'inventorisation des monuments historiques, la conservation du patrimoine archéologique, organisent des séminaires et des congrès, coordonnent des manifestations et s'occupent de l'organisation de leur propre centre de formation artisanale à l'Île de San Servolo près de Venise qui permet aux artisans de suivre des cours de formation continue dans des domaines spécifiques liés à la conservation et à la restauration.

La Suisse est représentée au Comité du Patrimoine Culturel du Conseil de l'Europe par un représentant de l'Office fédéral de la culture (Cäsar Menz) et par un représentant de la Commission fédérale des monuments historiques (André Meyer). Ces membres permanents au Comité du Patrimoine Culturel nomment des spécialistes à qui sont confiées certaines fonctions dans les différents groupes de travail ou qui représentent la Suisse à des colloques. En 1991 les groupes de travail suivants ont été au travail:

1. Groupes de travail ayant déjà pris leurs fonctions:

– Réseau des métiers du patrimoine, groupe des spécialistes sur la formation aux savoir-faire et métiers du patrimoine. Représentant suisse: Monica Bilfinger, NIKE. Ce groupe publie un bulletin 'Métiers du patrimoine' et se réunit régulièrement.

– Coopération des centres nationaux et internationaux de documentation sur le patrimoine. Représentant suisse: Monica Bilfinger, NIKE. Ce groupe a publié un ouvrage de référence 'Répertoire: Centres de documentation du patrimoine culturel en Europe'. A l'heure actuelle un projet est en préparation concernant l'élaboration de normes minimales pour les inventaires d'architecture. Ce groupe se réunit régulièrement.

– 'Les Journées Européennes du Patrimoine'. Représentant suisse: Gian-Willi Vonesch, NIKE. Ce groupe de travail organise des 'Journées portes ouvertes' pour les monuments historiques qui ont lieu chaque année (Première 'Journée portes ouvertes' en Suisse prévue en automne 1992). Ce groupe se réunit régulièrement.

– Classes européennes du patrimoine. Représentant suisse: Gian-Willi Vonesch, NIKE. Le projet préparatoire sera terminé cet automne. Le groupe de travail se réunit régulièrement.

– Itinéraires culturels européens. Représentant suisse: Jürg Ganz, conservateur des monuments historiques du Canton de Thurgovie, Frauenfeld. Les itinéraires suivants sont en préparation: St-Jacques de Compostelle, Habitat rural, Soie, Baroque. Les itinéraires culturels européens suivants sont prévus: Mozart, Vikings, Celtes, Lombards, Hanséatiques, Itinéraire Hinrich Schickhardt.

2. Nouveaux groupes de travail prévus:

- Patrimoine mobilier et ensembles décoratifs.
- Sites et environnements culturels.
- Perspectives de la conservation: quelles doctrines?
- Prévention des risques menaçant le patrimoine.

Parmi les autres activités du Conseil de l'Europe on peut encore citer:

– L'assistance technique pour la conservation et mise en valeur du patrimoine architectural. Le Conseil de l'Europe apporte une aide technique directe pour des projets spécifiques en organisant un échange de spécialistes.

– Le soutien apporté au Centre européen de formation des artisans spécialisés dans la conservation des monuments historiques sur l'île de San Servolo, Venise (Centre europeo di formazione degli artigiani per la conservazione del patrimonio architettonico). Ce centre de formation a été créé à l'initiative du Conseil de l'Europe à l'occasion de l'Année européenne de la conservation des monuments et de la protection du patrimoine en 1975. L'Office fédéral de la culture (OFC) accorde chaque année deux bourses pour deux stages de trois mois.

– L'organisation d'expositions. Tous les deux ans, des expositions d'art sont organisées dans les pays membres. En 1991, c'est le tour de la Suisse, l'exposition 'Emblèmes de la liberté' est proposée à Berne, au Musée des Beaux-Arts, au Musée d'Histoire et au Kornhaus.

Parmi les importantes activités du Conseil de l'Europe, on compte également la coordination des activités internationales dans le domaine de la conservation des biens culturels, l'aide au-delà des frontières lors de questions et de problèmes se posant dans le cadre de la conservation des biens culturels (dans le sens d'une politique européenne de conservation des monuments historiques) et l'élaboration de conventions et de recommandations. Jusqu'à présent la Suisse a joué un rôle très actif au sein du Conseil de l'Europe et son représentant jusqu'à fin 1990, le Professeur Alfred A.

EUROPE

Schmid, a collaboré à l'élaboration de conventions et de recommandations comme par exemple la Convention de Grenade, la Convention (et la révision) sur la protection du patrimoine archéologique (Prof. Charles Bonnet).

La multitude des activités et des colloques sur le thème de la conservation des monuments historiques ne doit pas nous faire oublier que, bien que le travail accompli vise des mesures importantes, il ne s'agit pas encore de la protection effective de notre patrimoine culturel. Dans quelle mesure notre passé a-t-il un avenir, cela dépend en fin de compte toujours des possibilités à disposition et des mesures en vigueur là où se situent les monuments. Par ailleurs, les efforts intenses et sérieux du Conseil de l'Europe dans le domaine de la conservation des monuments historiques nous rappellent que l'on ne peut pas parler d'espace économique européen sans y intégrer l'espace culturel d'Europe occidentale. L'ouverture de marché économique européen doit nous permettre de sauvegarder la variété culturelle qui caractérise l'Europe. Car lorsque l'on parle de culture européenne, il faut comprendre une variété de cultures. Une Europe unie doit être le reflet de ses traditions, c'est-à-dire de son pluralisme et ne peut et ne doit en aucun cas être une communauté centralisée. Cet aspect doit être pris en considération dans les discussions futures sur la politique commune en matière de conservation du patrimoine culturel.

La situation de la Suisse en ce qui concerne la collaboration internationale en matière de conservation des monuments historiques est particulière dans la mesure où la compétence dans ce domaine est essentiellement du ressort des cantons. Cela limite nettement la politique étrangère en matière de conservation des monuments historiques qui, elle, est essentiellement du ressort de la Confédération. La Suisse sera bientôt le seul et unique Etat européen à ne pas pouvoir ratifier une convention sur la protection du patrimoine architectural parce que quelques cantons refusent, se prévalant de leur souveraineté en la matière, une situation incompréhensible pour les autres Etats membres du Conseil de l'Europe. Et pourtant, la Suisse plus que tout autre pays, de par son appartenance à diverses origines culturelles, serait prédestinée pour représenter activement la diversité culturelle au sein de la Communauté européenne.

André Meyer

EUROPE

L'avenir européen de la restauration

Symposium des entreprises de restauration du patrimoine monumental

Ce symposium qui s'est tenu les 19 et 20 juin 1991 dans la salle du Parlement du Palais de l'Europe à Strasbourg était organisé par le Groupement national français des entreprises de restauration des monuments historiques et par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Deux sujets complémentaires ont constitué le programme de cette rencontre: le futur marché européen et la libre circulation des hommes, des marchandises et du capital d'une part, et les conditions nécessaires à l'établissement de critères pour une politique professionnelle de la restauration dans le cadre du libre échange d'autre part.

Ce symposium a donc en fait traité de l'existence économique des entreprises, des critères de qualification des entreprises du marché, une définition indispensable face à la concurrence non-spécialisée, de la nécessité de préserver un marché empreint de principes éthiques: protection de notre patrimoine européen face aux menaces du marché de la construction, sauvegarde des monuments historiques abandonnés dans les pays de l'Europe de l'Est. Le sujet 'Europe de l'Est' n'a cessé d'être mentionné et a dominé la première partie de la table ronde à la fin du symposium.

Il est tout à fait normal que les problèmes du marché aient constitué la base des discussions car c'est eux qui avaient été à l'origine de la rencontre. Les discussions ont tout d'abord été consacrées à l'Europe dans son ensemble, à la solidarité et à l'assistance mutuelle mais ont sans cesse abordé les besoins différents des pays et des régions et surtout les écarts actuels entre l'Est et l'Ouest.

Le programme du symposium se présentait comme suit: Après une introduction sur les activités du Conseil de l'Europe et de la Communauté Européenne, la conférence a donné aux personnes présentes un aperçu des organisations existantes regroupant des associations professionnelles spécialisées dans le domaine de la restauration. Des thèmes apparemment un peu en dehors du sujet tels que les travaux préparatoires à la restauration et les méthodes de restauration ont contribué à mieux faire comprendre aux participants le but du symposium. Ces thèmes sont en effet très liés à la protection et donc à la qualification des entreprises et des artisans qui constituent des critères sans lesquels la restauration n'est pas pensable. Le problème de la formation a également fait partie de ces thèmes.

La suite de cet article est consacré à quelques sujets qui ont été évoqués au cours de ce symposium et qui sont d'importance pour la situation telle qu'elle se présente en Suisse. Pour tous les problèmes abordés, il convient de partir du point de vue que l'analyse de l'état actuel de la situation en Europe reflète un paysage tout à fait disparate.

Les entreprises

Il semble que les entreprises spécialisées en travaux de restauration les mieux organisées se trouvent en France et en Belgique. A la base de cette organisation sont des corps de métier qui se sont regroupés comme les tailleurs de pierre, les couvreurs et les charpentiers, les maîtres-vitriers, etc. Leur but est entre autres de promouvoir les petites entreprises, l'utilisation de vieux matériaux et d'anciennes techniques, l'application de méthodes modernes adaptées et de mettre en garde contre les entreprises générales qui, dans bien des cas, emploient des sous-traitants non-qualifiés. Le groupement des entreprises en organisations (typique dans les pays à structure centraliste) permet l'étude de problèmes tels que par exemple la formation et la qualification des artisans et des entreprises, l'établissement de critères devant être respectés par les entreprises désireuses d'accomplir certains travaux concernant des monuments historiques. Ces organisations ont de ce fait une certaine influence sur le propriétaire du bâtiment, sur l'architecte et surtout sur les autorités compétentes lors de la répartition des contrats.

Il faut ici noter qu'aucune organisation de ce genre n'existe en Suisse, cela s'explique par le fait que peu d'entreprises (surtout peu de restaurateurs) sont spécialisés dans les travaux de restauration.

La qualification

La qualification, c'est-à-dire la preuve de la capacité nécessaire à l'exécution des travaux de restauration a été un des thèmes principaux discutés lors de ce symposium. Les pays qui disposent d'associations organisées se réfèrent à l'agrégation, l'admission sur une liste des entreprises ayant fourni une documentation sur leurs activités en matière de restauration. En France, par exemple, cette agrégation est exigée pour les entreprises travaillant sur des monuments classés, la liste des entreprises agréées est publique. En Angleterre, ces listes sont entre les mains des donneurs d'ouvrages (probablement des pouvoirs publics). La qualification des artisans – et non pas des entreprises – comme elle est pratiquée en Allemagne par la Chambre des artisans (regroupant des artisans ayant une formation spéciale) correspond aux critères exigés dans les pays sus-mentionnés. La question fondamentale qui se pose est la suivante: comment garantir la qualité de la concurrence dans un marché libre et quels critères de qualité doivent être fixés dans le cadre européen? De telles normes sont nécessaires

quand on voit à quel point les différences actuelles sont grandes entre les organisations et les concepts.

La recherche d'une réponse à cette question fondamentale a amené les participants à étudier le problème du protectionnisme qui concerne bien sûr également la défense de l'artisanat et de l'industrie locale au sein d'une région. La discussion s'est essentiellement limitée à la lutte contre les pressions sur les prix, la concurrence déloyale, les sous-traitants non-qualifiés employés par les entreprises générales. A ce niveau les directives de la Commission du Conseil de l'Europe dans le domaine des constructions font autorité. Elles concernent essentiellement la répartition des contrats et exigent dans ce processus la publication des décisions concernant l'attribution des marchés et le rejet des offres.

Les méthodes de restauration

Les exposés sur les travaux préparatoires et les méthodes de conservation des monuments historiques ont présenté le déroulement idéal d'une restauration, processus reconnu de tous mais rarement appliqué. Il est intéressant de noter l'importance accordée aux études préliminaires. En France elles constituent une première phase obligatoire s'il s'agit de restauration de monuments classés; comme pour les agrégations, elles ne sont pas obligatoires pour les objets figurant dans les inventaires. En Allemagne, le processus est le suivant: étude des sources historiques, photographie, métré, analyse du restaurateur, étude statique, scientifique et archéologique, description du projet d'aménagement, étude d'exploitation, évaluation des coûts. En France comme en Allemagne, ces études préliminaires constituent 3 à 5 % du coût total de la construction ce qui est peu lorsqu'il s'agit de gros objets. En Bavière, un quart du budget est consacré aux études préliminaires. La France évalue ces études à 30 voire 35 millions de francs. Il est difficile d'évaluer la répartition des coûts des études préliminaires; il paraît qu'en France et en Belgique 60 à 80 % du coût sont pris en charge par le gouvernement central lorsqu'il s'agit de monuments classés. Ce sujet serait à étudier en Suisse, il serait également souhaitable d'étudier les possibilités d'encouragement en fonction de la situation dans notre pays.

La formation

Après un tour d'horizon des centres de formation artisanale (Venise, Fulda, Maubach, Avignon) et une série d'exposés sur les mesures à prendre pour promouvoir la formation des apprentis, il a surtout été question d'intensifier les échanges entre apprentis qui constituent la possibilité de discuter des différentes expériences vécues que ce soit à l'école ou sur le chantier. Il a été essentiellement question des artisans, le problème se pose également pour les architectes.

EUROPE

L'Europe dans son ensemble

Il fallait s'attendre à ce que les soucis et les difficultés des Etats d'Europe de l'Est fassent l'objet de discussions: le manque de subventions en Hongrie, la destruction des structures de conservation des monuments historiques par l'ancien régime en Roumanie auxquels s'ajoutent le manque d'artisans, le manque de moyens financiers et la passivité de la population face au délabrement et à la dislocation, le besoin de construire de plus grandes églises – sans assistance spécialisée – nécessaires à la pratique dorénavant libre du culte, les vols d'objets d'art en Allemagne de l'Est et l'aide tutélaire des pays d'Europe de l'Ouest.

La libre circulation du capital, des hommes et des marchandises pose non seulement le problème de la libre concurrence mais également le problème de la conservation et de l'encouragement de la qualité. Cela passe par: un règlement d'adjudication par pays ou par région, des normes d'habilitation ('protectionnisme') à entreprendre des travaux sur les monuments historiques, l'élaboration de critères de qualité au niveau européen, le libre échange et l'encouragement des échanges d'apprentis et d'artisans, l'encouragement de la formation.

La Communauté Européenne n'a pas de compétence en matière de politique culturelle. Il est question dans un avenir proche de compléter le Traité de Rome dans ce domaine, arrivera-t-on à une solution harmonieuse? La question reste ouverte quand on pense aux différences existant entre les régions en Europe. La Commission est déjà active à un niveau modeste et s'occupe essentiellement de gérer un fonds servant à équilibrer les inégalités entre les différentes régions. On peut déjà remarquer qu'au sein de la Communauté Européenne des normes sont élaborées dans le domaine du marché de la construction (adjudications et matériaux). On court ici le grand danger de devoir se référer à des normes élaborées par des structures technocratiques et administratives qui pourraient menacer l'originalité des travaux effectués sur les monuments historiques.

Conclusion

Que signifie cette problématique pour notre pays? En Suisse les spécialistes sont essentiellement des restaurateurs. Il n'y a que peu d'entreprises surtout spécialisées dans des domaines comme la taille des pierres qui ne s'occupent que de travaux de restauration de bâtiments historiques. Les problèmes de qualification nous intéressent surtout dans le domaine de la formation générale des artisans, les méthodes et les techniques anciennes y sont étudiées trop superficiel-

EUROPE

lement. En Suisse nous n'avons pas la possibilité de contrôler l'habileté des entreprises à effectuer des travaux de restauration; il nous manque les normes de qualité nécessaires à un tel contrôle. En général c'est de l'opinion des gens de la région et des coûts que dépendent les adjudications. Il est donc pour nous très important de nous consacrer au problème de la qualification et à la formation des artisans.

Il serait utile de créer une communauté d'intérêt artisanat/conservation des monuments historiques même si le but d'une telle création ne semble pas être évident face au libre échange du futur espace économique européen. Et pourtant c'est cette future concurrence qui va poser et faire ressortir de manière particulièrement aiguë les problèmes de qualification et de formation.

Alfred Wyss

Media Save Art '91 – Le festival de la sauvegarde des biens culturels

La dégradation croissante de l'environnement et le tourisme débridé que connaissent de nombreux pays menacent de façon alarmante les biens culturels de notre planète. Une conférence internationale s'est tenue il y a peu de temps à Rome pour tenter de trouver les moyens d'intensifier la prise de conscience de l'opinion internationale et son intérêt pour la conservation des biens culturels.

Lors de sa 25^{ème} assemblée générale fin 1989, l'UNESCO a décidé de chercher les moyens et les méthodes pour faire prendre conscience à une grande partie de l'opinion publique des problèmes de la conservation de nos biens culturels. Avec l'aide des médias, il appartient aux hommes politiques et aux services administratifs à tous les niveaux de rappeler à de larges couches de la population la responsabilité qu'il leur incombe dans la sauvegarde de notre héritage culturel.

C'est à l'ICCROM (Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels) à Rome dépendant de l'UNESCO (et donc également de la Suisse) et plus exactement à son vice-directeur Gaël de Guichen que l'on doit l'initiative de ce festival qui a, pour la première fois, du 17 au 22 juin 1991, soumis à la discussion un sujet complexe sous le titre 'Media Save Art '91'.

Objectifs de la conférence

– Améliorer les rapports entre les médias et les spécialistes de la conservation des biens culturels. – Faciliter la production d'articles de presse, de films et de vidéos sur le sujet de la conservation des biens culturels. – Renforcer le rôle des médias dans leur fonction de liaison entre les spécialistes de la conservation des biens culturels et le public.

Une enquête scientifique

A la base des débats se trouvait, entre autres, une enquête menée par l'ICCROM en 1987 auprès de quatre grands quotidiens italiens et français de renommée. Les résultats de ces quatre mois d'enquête ont abouti à la conclusion tout à fait déconcertante suivante: pendant cette période, ces journaux ont consacré aux biens culturels, à leur conservation, à leur sauvegarde et à leur restauration seulement 5 % pour l'Italie et que 1,7 % pour la France de l'ensemble de leurs colonnes culturelles! Et pourtant ces pays comptent parmi ceux qui, au niveau international, possèdent un patrimoine particulièrement important de monuments et d'ensembles culturels.

Une palette de propositions diverses

Les organisateurs s'étaient fixés comme objectif de présenter ce thème complexe dans le cadre d'une manifestation proposant divers concours, une série de douze tables rondes et diverses expositions. Ce festival somptueusement organisé au Complexe Monumentale di San Michele à Ripa en collaboration avec dix ministères a pris des dimensions presque 'baroques': 1'400 participants et plus de 250 journalistes ont suivi les débats qui ont réuni plus de 100 orateurs.

Une pléiade de personnalités

Il est bien évident qu'un tel décor ne pouvait qu'attirer que des personnalités renommées parmi lesquelles on a pu voir les historiens d'art de renom Sir John Pope-Hennessy et le Professeur Giulio Carlo Argan (président du jury), le président du Sénat, Giovanni Spadolini, le ministre des affaires étrangères, Gianni De Michelis, le président de la commission culturelle du Conseil de l'Europe, Roberto Barzanti, le ministre français de la communication, Georges Kiejmann, le directeur du Louvre, Michel Laclotte et l'adjointe du directeur général de l'UNESCO, Francine Fournier pour ne citer que quelques noms.

Les concours

Le jury international a eu pour tâche de sélectionner les meilleures contributions dans cinq catégories: télévision,

presse écrite, film de cinéma, document photographique et sponsoring. A côté de cette sélection on a également pu remarquer l'exposition tout à fait remarquable de travaux d'élèves qui, répartis par groupes d'âge, ont également été soumis au jury; cette exposition s'est révélée être un excellent moyen de sensibiliser les enfants et les adolescents aux problèmes de la conservation des biens culturels.

Parmi les nombreux prix décernés, nous citerons ici le 1er prix dans la catégorie film de cinéma attribué à Shabbir Siddiquie (Bengladesh) vivant en Allemagne pour son documentaire de 45 minutes 'Save the Old City of Sana'a', le 1er prix dans la catégorie télévision a été décerné à l'italienne Anna Zanoli pour son documentaire d'une exactitude minutieuse sur la restauration délicate des fresques de Michel-Ange de la Chapelle Sixtine.

Pour une 'Carta internazionale dei beni culturali'

Dans son allocution d'ouverture, le président du Sénat, Giovanni Spadolini, a lancé l'idée d'une charte internationale des biens culturels. Il a également souligné la responsabilité de l'Etat et des citoyens face aux témoins archéologiques, architecturaux et historiques du passé sur lesquels plane une menace dramatique et toujours plus importante dont notre civilisation moderne est responsable, un problème particulièrement actuel en Italie qui possède plus de cent mille églises et environ quarante mille palais et villas historiques. Le point fort de l'exposé de G. Spadolini a été son intervention en faveur d'une 'Carta internazionale dei beni culturali' qu'il a jugé grand temps d'imposer face aux innombrables déclarations de toutes sortes pas toujours très judicieuses. Cette charte aurait pour objectif d'obliger les pays et les citoyens à participer à la conservation des biens culturels. Pour le moment la proposition de G. Spadolini en est restée là. Il faudra attendre d'autres festivals 'Media Save Art' pour voir avec quel sérieux les responsables se préoccupent de la conservation de leur patrimoine...

La conservation des biens culturels et la télévision

Parmi les douze débats, il est intéressant d'étudier celui intitulé 'Paesaggi, archi, colonne: c'è spazio per la cultura in TV?' (Paysages, cintres et colonnes, quelle place pour la culture à la télévision?). Parmi les participants à ce débat très animé on a pu noter la présence des directeurs et directrices de la chaîne culturelle 'La Sept', de BETA Television et Super Channel, de Telemontecarlo, de CBS et de la RAI-DSE.

Le débat aux argumentations contradictoires a souligné une fois de plus les difficultés auxquelles sont confrontées les chaînes publiques dans leur combat concurrentiel avec les chaînes privées. Les programmes et les émissions doivent tenir compte du public potentiel, de l'audimètre et du champ publicitaire; les émissions culturelles semblent toujours ne

EUROPE

pas être un terrain favorable à ce genre de critères. Jérôme Clément (La Sept) s'est exprimé en faveur d'un programme qui ne proposerait que des émissions culturelles de qualité. Un tel programme n'est bien sûr réalisable qu'avec le soutien financier substantiel de l'Etat et de la société. Stan Mickelson (CBS) a précisé qu'à l'heure actuelle à New York il est possible de capter 150 programmes différents de télévision parmi lesquels quelques uns uniquement consacrés à la culture. A son avis la conservation des biens culturels est un thème qui n'a du succès à la télévision que là où les téléspectateurs se sentent directement concernés, c'est-à-dire un thème particulièrement bien adapté aux télévisions locales.

En Europe, la chaîne culturelle franco-allemande prévue pour 1992 ouvre de nouvelles perspectives. Ce débat a également été l'occasion d'apprendre que ARD, sous la direction du Südwestfunk à Baden-Baden, s'est attaquée à la réalisation d'un projet en collaboration avec l'UNESCO et avec le soutien du Conseil de l'Europe. Cette émission intitulée 'Les Trésors du monde et de l'humanité' proposera des films documentaires de grande qualité (35 mm) dans le domaine des arts et de l'architecture. Pour le seul domaine Arts, l'émission prévoit 52 films de treize minutes...

Media Save – Bilan

Sans aucun doute, cette première édition du festival 'Media Save Art' a connu un succès prometteur qui a permis de prendre de nombreux contacts, de nouer de nouvelles relations et de consolider les relations existantes. Pour les autres éditions de ce festival il serait souhaitable de limiter l'offre afin de rendre la manifestation plus appréciable et plus perceptible. La bonne volonté s'est faite sentir à tous les niveaux mais elle n'est pas encore suffisante pour amorcer le changement dont parlent quelques hommes politiques et fonctionnaires responsables. Nous devons avoir une chose présente à l'esprit: la conservation des biens culturels est une tâche de longue haleine qui d'ordinaire s'accomplit fort heureusement sans scandale notoire. La réalisation de cette tâche ne peut être que l'oeuvre d'archéologues, de conservateurs des monuments historiques, de spécialistes en muséologie, de restaurateurs, de conservateurs et de scientifiques ainsi que de journalistes, de rédacteurs, de producteurs et d'éditeurs qui tous s'engageront à se fixer comme objectif la confrontation de l'opinion publique avec le monde fascinant de nos biens culturels et de leur conservation.

Vo